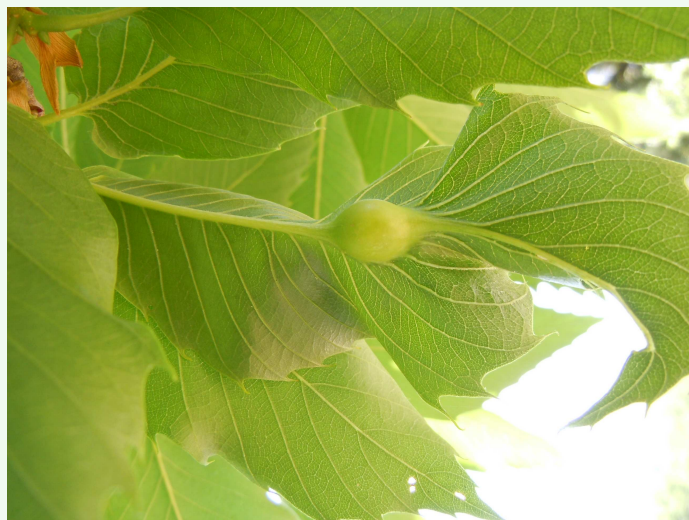


Le cynips du châtaignier

Dryocosmus kuriphilus (Yasumatsu)

Avec le chancre et l'encre, le cynips du châtaignier est l'un des ravageurs les plus importants du châtaignier. Il crée des galles, principalement sur les feuilles. Il entraîne leur déformation, la diminution de la surface foliaire et perturbe la floraison et la fructification.



Galles de cynips sur châtaignier – Corse, 2011

Origine et propagation

Originaire de Chine, l'insecte a été introduit au Japon en 1941 puis en Corée en 1963. Il s'est ensuite répandu en Amérique par les Etats-Unis en 1974 (Géorgie) puis en Europe par l'Italie en 2002, la Slovénie en 2005, la France en 2007 et la Suisse en 2010.

Impact

L'impact économique est important pour la filière castanéicole : dans les secteurs nouvellement attaqués, une chute de 50 % à 70 % de la production de châtaignes est observée pendant de nombreuses années. En forêt, l'impact économique directement lié à l'insecte semble moins important, néanmoins, les galles sèches pourraient constituer des portes d'entrée au chancre du châtaignier. Ce phénomène a déjà été observé en Suisse et en France, près du Lac Léman.

Biologie

Le cynips est un hyménoptère de 2,5 à 3 mm de long. Le corps est noir et les pattes ainsi que la base des antennes sont jaunes.



Adulte



Oeufs



Larves

Le cynips du châtaignier est une espèce à reproduction par parthénogenèse thélytoque, c'est à dire une reproduction monoparentale qui ne donne que des femelles. Cette reproduction permet de produire un grand nombre d'individus, environ 100 à 150 œufs par femelle. Les œufs sont déposés dans les bourgeons par groupe de 3 à 5 œufs entre juin et août.

L'éclosion a lieu 30 à 40 jours après, puis les larves de premier stade passent l'hiver dans les bourgeons, sans qu'aucun symptôme extérieur ne soit visible. En avril, lors du débourrement, des galles de 5 à 20 mm se forment au fur et à mesure que la larve se nourrit. Les larves entrent en nymphose entre mai et juillet puis les adultes émergent et s'envolent entre juin et août.

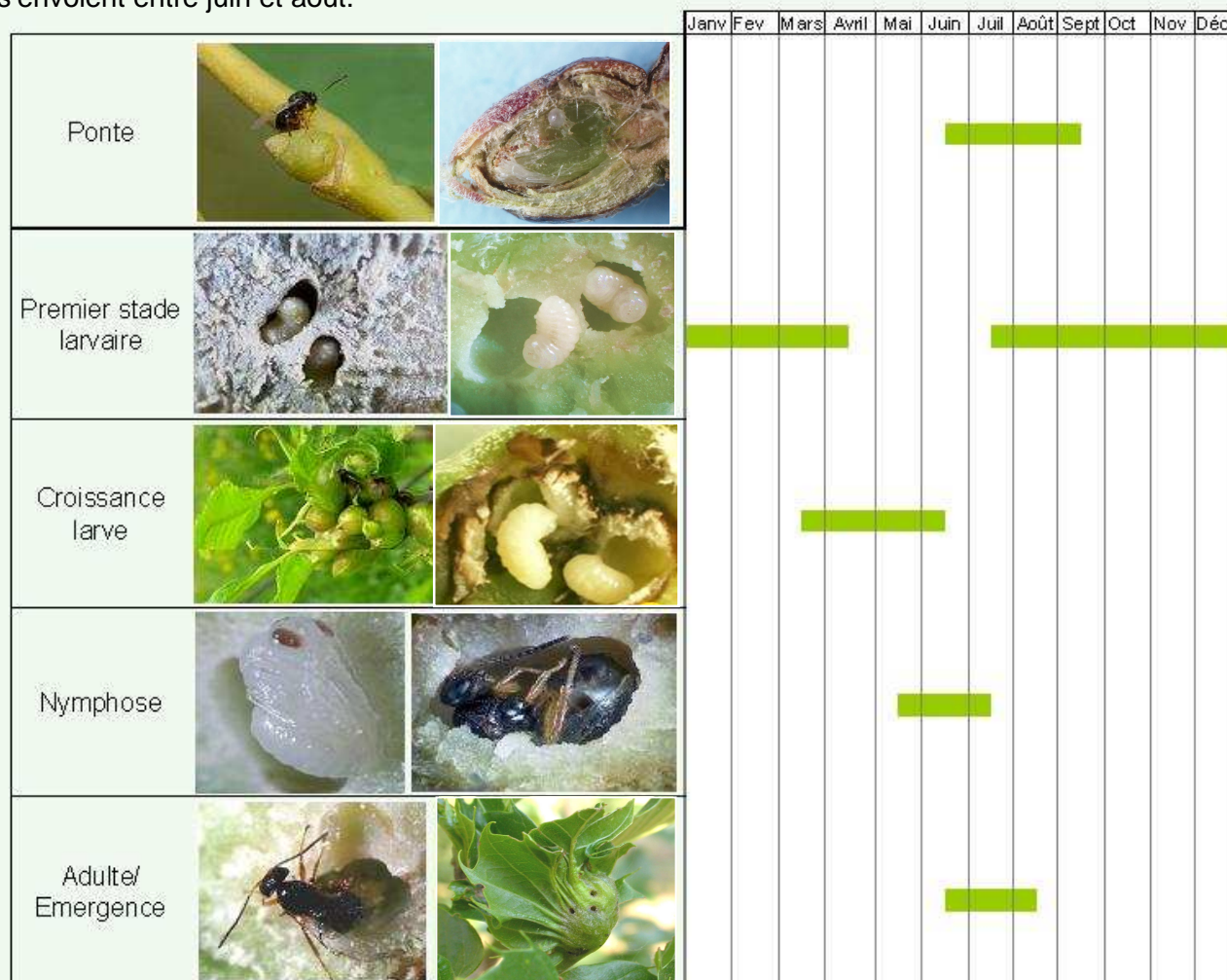


Photo: G. Bosio SFR reg. Piemonte

Lutte

Du fait de son coût environnemental et de son inefficacité, la lutte chimique n'est pas envisageable. La lutte **mécanique** consiste à supprimer les rameaux atteints avant l'émergence de l'insecte mais ne peut concerner que de très petits foyers. La lutte **biologique** avec l'auxiliaire *Torymus sinensis* qui pond dans les larves de cynips a été testée au Japon. Elle a permis de retrouver 80-90 % de la production initiale en 10 ans. En Europe, elle a été mise en place en Italie tout d'abord, puis en France. Les premières introductions ont été réalisées en 2010 dans les Alpes-maritimes et en 2011 en Ardèche, dans le Var et en Haute-Corse. Des recherches sont également en cours pour sélectionner des **variétés résistantes de châtaignier** (Bouche de Bétizac est pour l'instant indemne d'attaque dans les secteurs contaminés).

Réglementation

La protection contre l'introduction dans la communauté de cet organisme nuisible est réglementé par la **décision communautaire** du 27 juin 2006 qui prévoit des mesures d'urgence contre son introduction et sa propagation. En France, un **plan de surveillance** du territoire est réalisé chaque année par les services régionaux en charge de la protection des végétaux dans les pépinières, vergers et espaces verts et par le Département de la santé de forêts en forêts et dans les jeunes plantations forestières. L'**arrêté** du 22 novembre 2010 définit les mesures de lutte sur le territoire et précise les modalités de mouvements du matériel végétal.